

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

7915907
- 9 NOV. 2007

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

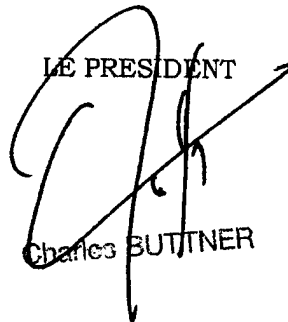
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^c/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2000/I-702 du Conseil Général du 9 décembre 1999 relative à la révision des aides aux bibliothèques communales et intercommunales,
- VU la délibération n° 96/III-702 du Conseil Général du 8 juillet 1996 relative au développement de la lecture publique donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes des communes,
- VU la délibération n° 2007/I/7^c-03 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative au budget de la Médiathèque Départementale,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 25 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention d'un montant de :
 - ⇒ 325 € à la commune d'Algolsheim ;
 - ⇒ 4 740 € à la commune de Béblenheim ;
 - ⇒ 2 222 € à la commune de Bergholtz ;
 - ⇒ 443 € à la commune de Niederhergheim ;
 - ⇒ 291 € à la commune de Thannenkirch ;
 - ⇒ 769 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach.

- ❖ Autorise le Président à signer les conventions jointes au rapport,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 8 790 € sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 313 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions